



BON ETAT DES TOISONS POUR DES VIANDES SURES



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



Editeur responsable:
Herman Diricks
Agence fédérale pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire
CA-Botanique- Food Safety Center
Bld du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles

D/2006/10413/2



BON ETAT DES TOISONS POUR DES VIANDES SURES

Pourquoi des animaux avec une toison propre ?

Divers organismes potentiellement nuisibles peuvent se rencontrer dans les intestins, les déjections et sur la peau d'animaux sains. Ces organismes, comme par exemple E. coli et en particulier E. coli O157:H7, Salmonella et Campylobacter, peuvent provoquer des infections alimentaires chez l'homme.

Les animaux porteurs d'organismes nuisibles ne présentent pas nécessairement de signes de maladie. Aucune distinction ne peut être faite, simplement sur base de l'aspect extérieur des animaux, entre ceux qui sont porteurs d'organismes nuisibles et ceux qui ne le sont pas.

La peau en général et la peau couverte de fumier en particulier sont des sources de contamination de la carcasse lors du processus d'abattage. Plus la peau de l'animal est sale et humide, plus le risque de contamination de la carcasse est élevé, et plus le risque pour la santé humaine est grand.

La présentation à l'abattage d'animaux avec un état de toison acceptable, appelés en un mot : animaux propres, contribue à la production de viandes sûres et aura de cette manière un impact favorable sur la confiance des consommateurs en la production de viandes.

Cette brochure aidera les responsables à atteindre ces objectifs.

Comment peut-on produire des animaux propres ?

Il ne sera pas toujours évident de veiller à ce que les animaux soient totalement exempts de contamination, par exemple du fait des influences météorologiques. Néanmoins, l'application d'un certain nombre de mesures pourra largement contribuer à la présentation à l'abattage d'animaux propres.

L'alimentation

La nature des aliments a une nette influence sur la propreté des animaux. Les rations à base de fourrage avec une faible teneur en matière sèche donneront lieu à la production de grandes quantités de fumier humide. Des aliments apportant de la structure augmentent la consistance du fumier. Vous trouverez des exemples dans le tableau ci-dessous.

Tableau: exemples d'aliments

Apportant de la structure > fumier solide.	N'apportant pas de structure > fumier humide.
Maïs ensilé	Betteraves fourragères et produits de betteraves
Paille	Pommes de terre et produits de pommes de terre
Aliments riches en fibres	Jeunes herbes et ensilage d'herbes
	Concentrés

Une ingestion excessive de minéraux et de sel augmente le risque de contamination de la peau suite à une diarrhée abondante et à une production accrue d'urine. Des changements soudains dans l'alimentation peuvent entraîner des troubles digestifs et provoquer de la diarrhée.

Mesures préventives :

- Donner une alimentation équilibrée et suffisamment structurée.
- Donner autant que possible aux animaux un accès à de la paille ou à d'autres aliments riches en fibres. Une autre possibilité est d'ajouter à la ration de la paille, du foin ou d'autres fibres adéquates pendant les 2 semaines précédant l'abattage.
- Effectuer les modifications de l'alimentation de manière progressive.
- Éviter une ingestion excessive de minéraux et de sel (par exemple par des blocs de sel) en évitant le libre accès.

L'hébergement et la litière

De mauvaises conditions d'hébergement contribuent de manière importante à souiller les animaux.

Mesures préventives :

- Le plan et la construction de l'hébergement doivent prévoir un espace suffisant, une ventilation suffisante, une déclivité du sol adéquate ainsi que des dispositifs d'évacuation, des lieux de repos secs pour les animaux (éviter qu'ils se couchent dans leur fumier) et des aménagements bien construits pour nourrir et abreuver les animaux (éviter les souillures et la concentration de fumier dans les environs).

- Prévoir de la litière.
- Entretien de l'hébergement, par exemple pour éviter les fuites au toit.
- Prévoir un abri convenable dans les prairies.
- Application d'une occupation correcte des étables et prairies.
- Déplacer de temps à autres les bacs à aliments et abreuvoirs sur la prairie afin de limiter la formation de boue autour de ceux-ci.

La santé animale

Toute affection ou circonstance provoquant la diarrhée augmente le risque de souillure des animaux. De plus, les animaux stressés ou affaiblis sont plus sensibles aux infections par des organismes nuisibles, certaines pouvant entraîner des infections alimentaires chez l'homme.

Mesures préventives :

- Fournir une ration équilibrée.
- Toujours effectuer les modifications d'alimentation de manière progressive.
- Donner un accès libre à l'eau.
- Traiter les animaux humainement et ne pas les exposer à un stress inutile.
- Éviter les infections en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène.
- Traitement antiparasitaire et hébergement adéquats pour éviter la diarrhée causée par les parasites du tube digestif.
- Isoler les animaux malades dans des conditions appropriées et si nécessaire, faire appel à une aide vétérinaire.

Nettoyer les animaux

Il faut en premier lieu éviter que les animaux se salissent fortement car le nettoyage des animaux avant l'envoi à l'abattoir est difficile.

S'il est nécessaire de nettoyer les animaux avant le transport vers l'abattoir, il faut faire preuve de prudence afin d'éviter toute blessure tant à l'éleveur qu'à l'animal. Réaliser les actions calmement.

Mesures préventives :

- Raser le dos et l'arrière train réduit la transpiration et la possibilité d'une toison humide et sale.
- Soigner la queue et égaliser le toupet de la queue peut restreindre la propagation de la contamination.
- Installation de systèmes dans l'étable ou sur la prairie (par exemple brosses) que les animaux peuvent utiliser pour se frotter.
- Laver les animaux, mais éviter de le faire juste avant le transport vers l'abattoir. Ne pas laver au nettoyeur à haute pression. La peau doit en effet être aussi sèche que possible lorsque les animaux sont chargés. Veillez à votre sécurité lors du nettoyage des animaux.
- Commencer par donner un coup de ciseaux/raser les animaux à un endroit propre du dos pour les laisser s'habituer à la sensation et au bruit des ciseaux/du rasoir avant de passer aux zones sales.
- Donner un coup de ciseaux/ raser les animaux peut s'avérer une solution pour l'enlèvement de la saleté excessive. Cette mesure est plutôt corrective et il vaut mieux prendre préalablement d'autres mesures en ce qui concerne p. ex. l'alimentation, l'hébergement et la santé animale.

Responsabilité partagée

Les règlements du paquet hygiène, reprennent des dispositions relatives à la propreté des animaux chez les éleveurs (1), à la propreté lors du transport (1), aux procédures dont doivent disposer les abattoirs afin de garantir la propreté des animaux (2) et à la surveillance de l'application de ces dispositions par les autorités (3).

Pour obtenir de bons états de peau, des mesures doivent en effet être prises à différents niveaux. Tant l'éleveur, le transporteur, le marchand de bétail que l'exploitant de l'abattoir endossent une certaine responsabilité. Les organisations professionnelles de tous ces opérateurs se sont engagées à créer un protocole afin de pouvoir mieux attribuer les responsabilités. Ils diffuseront et expliqueront via leurs propres canaux d'information (publications, réunions d'information, ...) le contenu et le champ d'application de ce protocole.

L'élevage

On peut parvenir à la production d'animaux propres en prenant des mesures à différents niveaux: l'alimentation, l'hébergement et la santé des animaux. On peut envisager de maintenir les animaux dans les étables durant une semaine avant l'abattage afin de pouvoir appliquer de manière plus efficiente ces mesures. Si ces mesures devaient avoir un effet insuffisant (par ex. influences météorologiques), on peut alors procéder au nettoyage des animaux.

(1) *Règlement (CE) n° 852/2004 (Annexe I, partie A, II, point 4, c)*

(2) *Règlement (CE) n° 853/2004 (Annexe III, section I, chapitre IV, point 4 et annexe II, section II, point 2, d)*

(3) *Règlement (CE) n° 854/2004 (Annexe I, section II, chapitre III, point 3)*

Le transport

Les conditions de transport ont un impact sur la propreté des animaux. La propreté des animaux diminuera à mesure que la durée de transport et la distance augmenteront.

Mesures préventives :

- Utiliser des moyens de transport bien ventilés résistants aux intempéries.
- Utiliser de la litière fraîche.
- Chargement d'animaux secs et propres.
- Appliquer une densité de chargement correcte.
- Garder les animaux secs au déchargement.
- Nettoyage et désinfection des moyens de transport après chaque transport.

Le commerce de bétail

A l'achat d'animaux, tant dans l'étable que sur le marché, il faut accorder l'attention nécessaire à la propreté des animaux.

L'abattoir

Pour maintenir le risque de contamination de la carcasse aussi restreint que possible, l'abattoir peut uniquement abattre des animaux suffisamment propres.

Mesures préventives :

- Considérer l'acceptation des animaux transportés au moins comme un point d'attention dans le plan HACCP.
- Veiller à disposer d'étables adéquates avec un bon dispositif d'évacuation et une ventilation suffisante. Les étables doivent pouvoir être facilement nettoyées et désinfectées.
- Nettoyer les animaux : raser (avant ou après l'égorgeage, mais avant l'habillage), laver, ...
- Abattage logistique des animaux en fonction de l'état de leur toison.
- Application des bonnes pratiques d'hygiène lors de l'habillage et de l'éviscération.
- Sur la ligne d'abattage, ne pas utiliser d'eau pour enlever la contamination observable visuellement. Seul le parage au couteau est accepté.

Mes animaux sont-ils acceptables pour l'abattage ?

Sur base de l'état de la peau, les animaux sont affectés à l'une de 3 catégories suivantes :

- catégorie 1: propres et secs à faiblement sales. Ces animaux sont acceptés sans plus pour l'abattage.
- catégorie 2: sales. Des mesures sont nécessaires avant de procéder à l'abattage des animaux.
- catégorie 3: très sales. Des mesures étendues sont nécessaires avant de procéder à l'abattage des animaux.

La répartition en catégories se fait par l'évaluation des 3 aspects suivants de la peau :

1. la localisation de la souillure
2. le degré de souillure
3. le degré d'humidité de la toison/peau.

Si des animaux sont classés en catégorie 2 ou 3 à l'abattoir, l'éleveur en sera informé. L'acheminement et l'acceptation à l'abattoir des animaux de catégorie 3 devraient prendre fin au plus tard le 31.12.2007.

Vous trouverez en guise d'illustration des exemples de photos d'un animal de chaque catégorie.

CATEGORIE 1 : propres et secs à faiblement sales.

Ces animaux sont acceptés sans plus pour l'abattage.



CATÉGORIE 2 : sales.

Des mesures sont nécessaires avant de procéder à l'abattage des animaux.



CATÉGORIE 3 : très sales.

Des mesures étendues sont nécessaires avant de procéder à l'abattage des animaux.



En guise de conclusion

En tant qu'éleveur et/ou transporteur et/ou marchand de bétail, vous avez tout intérêt à présenter les animaux aussi propres que possible pour le transport ou l'abattage. L'abattoir devra prendre ses responsabilités s'il accepte d'abattre des animaux qui ne sont pas suffisamment propres. Cela signifie que lors de l'abattage de ces animaux, des mesures particulières seront prises (rythme réduit, manipulations complémentaires, abattage en fin de journée d'abattage) pouvant entraîner des frais supplémentaires, ce qui n'est dans l'intérêt de personne.





BON ETAT DES TOISONS POUR DES VIANDES SURES



**Agence fédérale
pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire**

CA-Botanique
Food Safety Center
Bld du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles
Tél.: 02 211 82 11
www.afsca.be